



COMPTE-RENDU - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

26 février 2021 - SELONGEY

Etaient présents :

Bernard GUILLEMOT - Stéphane GUINOT - Pierre PAGOT - Marie-Pierre COUR - Thérèse MAGNIEN - Didier THOMERE - Cécile PONSOT - Benoît BERNY - Gérard LEGUAY - Serge BAVARD - Dominique DUCHAMP - Michèle BAUDOIN - Patrick AVENTINO - Jean-Pierre BROCARD - Chantal BRUNOT - Yolande BRUNOT - Rémy AUBRY - Sébastien WALLE - Jean-Paul TAILLANDIER - Joël MAZUE - Dominique MAIRE.

Procurations :

Jean-Marie MUGNIER donne pouvoir à Dominique MAIRE,
Didier MIGNOTTE donne pouvoir à Jean-Paul TAILLANDIER,
Charles SCHNEIDER donne pouvoir à Jean-Paul TAILLANDIER,
Annick NIPORTE donne pouvoir à Gérard LEGUAY,
Marie-Luce BON donne pouvoir à Yolande BRUNOT.

Etaient absents :

Emilien BONNEAU, Luc MINOT, Bernard PITRE, Jean-Noël TRUCHOT, Antoinette GRAFF, Christophe BOURGEOIS, Jean-Marie MUGNIER, Didier MIGNOTTE, Charles SCHNEIDER, Annick NIPORTE, Marie-Luce BON.

OUVERTURE DE SEANCE A 19H

Le Président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes à ce jour et la Mairie de Selongey pour la mise à disposition de la salle.

Il est ensuite procédé à l'appel et à la désignation de Monsieur Joël MAZUE comme secrétaire de séance.

A la demande d'un membre du conseil communautaire, le président a décidé de réunir l'assemblée délibérante en urgence afin de soumettre la décision de s'associer aux autres EPCI ayant engagé un recours administratif contre l'arrêté préfectoral décidant de la création du syndicat mixte Tille Vouges Ouches (SMTVO) en date du 28 décembre 2020.



VOTE DU HUIS CLOS

Monsieur Benoît BERNY, Président de la Communauté de communes, propose à l'assemblée le huis clos : il souhaite une discussion franche et ouverte et informe avoir eu au téléphone le rédacteur en chef du Bien Public pour lui expliquer cela. Il poursuit : « Je sais que celles et ceux qui souhaitent s'exprimer dans la presse seront contactés pour donner leur opinion sur ce qui se sera passé. Je rappelle ce que j'avais dit lors d'un précédent conseil communautaire, je n'ai évidemment aucune difficulté à ce que la presse fasse son travail et qu'elle donne la parole à des voix contradictoires, c'est le jeu démocratique. J'ai eu quelques informations de Christophe MAROT, secrétaire général de la préfecture de la Côte-d'Or et j'ai eu d'autres informations sur la position de la Préfecture qui sont off. Je souhaite simplement que l'on puisse en échanger ouvertement. Il n'y a pas rien à cacher et de toutes les manières vous avez votre liberté de parole. Voilà pourquoi je vous propose le huis clos, c'est en installation du Conseil que l'on vote ».

Le conseil communautaire,

Vote le huis clos :

Vote : Pour 25, Contre 1 (Stéphane GUINOT), Abstention 0.

DEBAT ET DELIBERATION SUR L'OPPORTUNITE PROPOSEE PAR MONSIEUR JEAN-PAUL TAILLANDIER, MAIRE DE VERNONIS-LES-VESVRES, D'INTENTER UN RECOURS CONTRE L'ARRETE DE CREATION DU SMTVO

Monsieur Benoît BERNY informe : « Nous nous réunissons suite à une demande de Jean-Paul TAILLANDIER par rapport à un recours déposé par plusieurs communautés de communes contre l'arrêté de création du syndicat SMTVO, le syndicat de rivière. Vous savez que, lors de la CDCI, j'ai voté pour la création de ce syndicat. Je m'en suis expliqué auprès de plusieurs d'entre vous. Néanmoins, je n'ai pas malheureusement eu l'opportunité de vous avoir tous au téléphone ; sur le fond, je pense que c'est l'avenir et je pense que c'est une nécessité de gérer nos syndicats de rivières à des échelles suffisamment grandes. J'ai commis plus qu'une maladresse dans la façon de le faire. La méthode que j'essaie d'avoir avec vous depuis le début de mon mandat est de fonctionner en 2 temps : on débat des projets puis on y revient pour le vote.

Il y avait accord sur le financement du syndicat à la population et non pas au mètre linéaire faisant porter l'ensemble du fonctionnement du syndicat à hauteur de 70% et pour nous à hauteur de 30%.

Sur la méthode, je le redis, j'ai fait une connerie, j'assume. Malheureusement, je ne peux pas revenir en arrière. Vous avez le droit de m'en vouloir. Certains d'entre vous se sont sentis trahis. Je l'entends, je le déplore mais je ne peux m'en prendre qu'à moi-même. J'ai fait une erreur et je l'assume. Partant de là, un recours en justice a été posé par les communautés de communes Forêts Seine et Suzon, du Mirebellois et Fontenois, la COVATI, Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, Auxonne- Pontailler Val de Saône, et le Syndicat du Bassin Versant de la Vouge. Trois communautés de communes n'ont pas déposé de recours : Ouge et Montagne, Norge et Tille, la Plaine Dijonnaise.



Jean Paul m'a sollicité en me demandant pourquoi on ne s'associait pas à cette démarche. En fait, je n'étais pas au courant. Ni la Communauté de communes, ni moi avons été sollicités à cette démarche. Je l'ai appris lors du dernier conseil communautaire. Je n'ai pas voulu ni jouer la montre, ni mettre les bâtons dans les roues à la demande de Jean Paul.

On s'est appelé le lendemain et je lui ai dit que je convoquais le conseil communautaire dans les meilleurs délais. J'ai utilisé la procédure d'urgence qui me permet de vous convoquer avec 1 jour francs. J'ai estimé qu'il y avait besoin d'avoir à nouveau ce débat. »

Monsieur Jean-Paul TAILLANDIER prend la parole à la demande de Monsieur Benoît BERNY :

« Ma demande n'avait pas pour but de te mettre en porte-à-faux. Je fais partie de ceux qui se sentent trahis par ta décision. J'ai une commune qui a beaucoup de longueur de rivière avec de temps en temps des risques d'inondation. Dans mon esprit, plus le centre de décision sera loin et moins cela sera bon pour nous. Ayant des fonctions par ailleurs, j'en ai discuté avec des élus d'autres communautés de communes. Tu les as cités. Ils m'ont dit que si on voulait faire quelque chose, il fallait le faire très rapidement avant le délai du 28 février 2021 : il faudrait que la délibération soit prise ce soir et emmener à la Préfecture ce lundi. Par cette demande, je dis purement et simplement qu'il y a une solution, peut-être un moyen pour toi de te rattraper si tu le souhaites. Il n'est pas trop tard pour le faire. Je t'ai aussi proposé de faire venir un intervenant, Luc BAUDRY, toujours Président du SITIV tant que qu'il n'est pas dissout, pour nous parler de la requête. Tu me l'as refusé. Je l'ai aussi un peu mal pris ! La requête porte sur 3 points, principalement les 15 voix des communes. Les communes de la vallée de la Saône n'ont pas transféré leur compétence GEMAPI. Aussi, chaque commune a une voix... »

Monsieur Benoît BERNY précise que « dans les statuts elles ont 0.1 voix. Pour les EPCI, cela dépend de leur taille. La nôtre a 1 voix. »

Monsieur Benoît BERNY informe qu'il « n'a pas réussi à avoir le contenu de la requête. Je l'ai obtenu par le SMTO mais c'est illisible. Par contre, nous avons les statuts »

Monsieur Jean-Paul TAILLANDIER précise qu'il n'a pas « pu l'avoir car c'est confidentiel ; c'est entre avocat et tribunal ».

Il ajoute que « la répartition qui est en nombre d'habitants pourrait être modifiée avec une position mixte, moitié habitants, moitié longueurs de rivières. Certes cela nous coûtera plus cher mais, on sait très bien que c'est celui qui paie qui décide à la fin. De plus, ce qui est embêtant pour nous, c'est en tant que commune en amont du Dijonnais, on a qu'un représentant qui sera Luc BAUDRY. Toutes les autres communes sont en aval. S'il y a des problèmes de cru, étant tout seul au bureau, il aura plus de difficultés à se faire entendre. »

Monsieur Benoît BERNY précise « qu'il n'est pas tout seul au bureau. Serge BAVARD sera aussi au bureau car chaque EPCI a une place au bureau. Les anciens Présidents de syndicat sont d'office Vice-Présidents. Serge sera au bureau au même titre que Luc BAUDRY, au même titre qu'un représentant de Forêts, Seine et Suzon et de Mirebeau. Il y a du Dijonnais en plus. »

Monsieur Serge BAVARD précise aussi qu'on est au bureau mais pas à la clé de la tille.

Monsieur Benoît BERNY ajoute « qu'il y a la clé mais que derrière il y a avoir des commissions qui vont être créées à la taille des anciens syndicats dans lesquelles pourront être associés l'ensemble des conseillers communautaires qui le souhaiteraient. Si on avait fait un grand syndicat en additionnant l'ensemble des conseillers syndicaux des anciens syndicats on se retrouverait avec 200 personnes.

On a reçu hier le compte rendu de l'installation du SMTVO, les vice-présidents qui ont été élus, qui étaient les anciens présidents de syndicat, auront en charge le suivi des travaux, ils vont récupérer et recenser les besoins et suivre leur mise en œuvre.

Le nouveau président a également dit que d'ici un an ils vont faire bouger les statuts. Il se dit qu'il serait également prêt à lâcher quelques voix. Comme ils représentent 70 % de la population, la loi les



empêche d'avoir plus de 50 % des membres. Donc, ils ne peuvent pas avoir la majorité absolue. Ils ont donné quelques voix à des conseillers d'opposition. Ils ont une grande majorité mais pas la majorité absolue. Après, si on va sur un critère mixte, ce qui est possible, population et linéaires de rivière, le financement va aussi évoluer. La clé de répartition est différente. »

Monsieur Jean-Paul TAILLANDIER : « oui si c'est nous qui payons, nous décidons ».

Monsieur Benoît BERNY : « ce n'est pas l'état d'esprit et ma sonde n'est pas Rebsamen. J'ai échangé deux fois avec lui. Mais je ne connais pas du tout l'historique des relations entre la Métropole et les territoires avoisinants.

La question est de savoir si on peut s'associer à cette démarche et si oui comment.

Ma grande difficulté est que je ne connais pas le contenu du recours. J'ai eu la Préfecture qui m'a parlé de faits et de forme. Il y a un point que je prends en compte. Christophe Marot m'a dit ; on est dans un état de droit et on n'a pas de commentaires à faire sur le contenu. Bon, j'ai senti qu'il y avait quelque chose qui ne se passait pas bien. Dans quelques mois, on va demander de l'argent, 200 000 à 300 000 € pour le financement de notre centre de loisirs. Bon, je mets cela de côté, mais je pense qu'il faut quand même le prendre en compte. La préfecture m'a dit qu'on aimerait que, sur les compétences, le syndicat soit plus ambitieux encore qu'il ne l'est aujourd'hui. C'est vrai, qu'aujourd'hui, en ce qui concerne les compétences, c'est un syndicat à la carte. Il y a un socle commun, mais tout le monde n'a pas pris les compétences à la carte.

Après, d'un point de vue très opérationnel, la date limite c'est 2 mois après la publication de l'arrêté, De fait, j'ai regardé un peu les jours. On va faire un tour de table. Mais, j'éprouve de grandes difficultés à m'engager dans un recours, d'abord, parce que je ne l'ai pas, ensuite, les communautés de communes qui l'on fait ne nous ont pas sollicité. Et, surtout d'un point de vue très opérationnel, pour déposer un recours, il faut un avocat. Objectivement, lundi, la délibération que l'on va prendre ce soir ne sera pas validée par le contrôle de légalité et, déposer un recours auprès du tribunal administratif lundi, je ne sais pas si matériellement on saura le faire. Je ne sais pas s'il ne faut pas un avocat pour déposer. »

Monsieur Stéphane GUINOT : « n'importe qui peut déposer au TA, maintenant pour les avocats, eux sont obligés de déposer par téléprocédure. S'il y a des avocats qui ont déjà travaillé sur le recours, il suffit d'associer la Communauté de communes au recours fait. Mais, si la création de la SMTVO date du 28/12/2020, j'ai bien peur que même lundi cela soit trop tard ; il faut que cela soit déposé dans les 2 mois. »

Monsieur Jean-Paul TAILLANDIER : la Président de Gevrey qui porte le dossier me dit que si on prend la décision ce soir, ça sera acceptée. Le recours est déposé, si on s'associe à ce recours, le délai des 2 mois est respecté.

Monsieur Joël MAZUE : « Est-ce qu'une motion suffirait pour se rallier à ce recours ? »

Monsieur Benoît BERNY : « une motion est une prise de parole officielle, je le dis pour les nouveaux élus, Cela a une valeur symbolique et marque la position officielle de la communauté de communes.

Monsieur Dominique DUCHAMP : Nous n'avons pas la teneur du recours, aussi, qu'elle est la motivation des autres communautés de communes à faire un recours, c'est-à-dire l'argumentaire ? »

Monsieur Jean-Paul TAILLANDIER : « le vote, la représentativité dans les statuts. »

Monsieur Serge BAVARD ; « Moi, j'ai beaucoup de mal avec ça. A l'origine, on s'était exprimé, je ne reviens pas là-dessus. Ce qui me dérange, c'est maintenant la position des Présidents de syndicat qui sont contre la représentativité au niveau de ce syndicat et qui se positionnent en Vice-présidents de ce syndicat. Ou on est dedans ou on est dehors mais on n'est pas dans les deux. Cela me dérange beaucoup. Ils adhèrent quand même au syndicat, ils prennent des postes, ils prennent des commissions, ils prennent des responsabilités et maintenant, ils déposent un recours. Si cela ne leur convenait pas, il fallait se positionner autrement. »



Monsieur Jean-Paul TAILLANDIER : « J'aurais aimé que Luc BAUDRY vienne ce soir pour nous expliquer sa façon de voir. »

Monsieur Benoît BERNY : « Je te l'ai dit et je le redis à tout le monde. Cela me gêne que le Président de la Communauté de communes d'à côté vienne nous expliquer comment il faut qu'on se comporte. »

Monsieur Jean-Paul TAILLANDIER : « Non, il vient nous expliquer son recours car c'est le Président du SITIV. »

Monsieur Benoît BERNY : « c'est délicat quand même. »

Monsieur Dominique DUCHAMP : « Quand on parle de représentativité, on parle de quoi ? »

Monsieur Jean-Paul TAILLANDIER : « Le Grand Dijon a la moitié des voix alors qu'il n'a rien en linéaire. »

Monsieur Dominique DUCHAMP : Globalement, c'est la crainte que Dijon nous impose la gestion de l'eau. Ce qui me gêne le plus, c'est qu'ils commencent déjà à dire qu'ils vont changer les statuts. Ce n'est vraiment pas dans un niveau de confiance... »

Monsieur Benoît BERNY : Je vous donne quand même des chiffres. J'ai plutôt entendu positivement. Vous aurez le compte rendu du Conseil Syndical SMTVO lundi. L'élection du Président, Jean-Patrick MASSON : Les résultats du vote sont : Votants : 50 ;

Bulletins blancs et nuls : 6 ;

Suffrages exprimés : 44.

Ce n'est donc pas du 50/50. Ceux qui sont contre auraient pu tous s'abstenir massivement.

Sur l'élection des vice-présidents :

- Le 1^{er} vice-président Jean-François COLLARDOT : 46 voix,
- Le 2^{ème} vice-président Antoine HOAREAU : 44 voix,
- Le 3^{ème} vice-président Luc BAUDRY : 43 voix,
- Le 4^{ème} vice-président Céline TONOT : 42 voix,
- Le 5^{ème} vice-président Pascal MARTEAU : 43 voix,
- Le 6^{ème} vice-président Michel LENOIR : 41 voix,
- Le 7^{ème} vice-président Nicolas BOURNY : 43 voix
- Le 8^{ème} vice-président Luc JOLIET : 44 voix.

J'ai assisté à un conseil d'installation plutôt unanime dans lequel, les deux seuls moments où il y a eu un peu de débat, c'est dans l'élection des vice-présidents. Le Président proposait que cela soit voté main levée et un élu a demandé que cela soit à bulletin secret. On a trouvé un entre deux, en disant qu'on affiche la liste des candidats et que chacun marque sur un papier les candidats qu'il retient. Ensuite, il y a eu l'indemnité du président et des vice-présidents. Bénigne COLSON s'étonnait de la différence de l'indemnité du président, 1451 € et de celle des vice-présidents à 8% soit 311.15 € et proposait une indemnité plus importante aux des vice-présidents. Le président a expliqué que la loi ne le prévoyait pas cette possibilité donc ils ont voté 42 voix pour, 3 contre et 5 abstentions.

Moi, j'ai assisté à un conseil d'installation globalement plutôt unanime. »

Monsieur Dominique Maire ; « Depuis le début, le Grand Dijon veut mettre la main sur la ressource d'eau et la Préfecture marche avec le Grand Dijon. »

Monsieur Benoît BERNY : « Ce que me dit Christophe Marot, c'est qu'ils aimeraient avoir encore plus de compétence.

Mais, je pense que les enjeux de GEMAPI, aujourd'hui, ont besoin d'être gérés à l'échelle de



l'ensemble des cours d'eau. Aussi, ce que propose Joël MAZUE, c'est une position qui me va bien. Car, effectivement, on affirme une prise de position officielle soutenant la demande afin que la représentativité soit améliorée.

Monsieur Jean-Paul TAILLANDIER : « Moi, je pense que cela fait un peu petit bras. »

Monsieur Stéphane GUINOT : « il y a un truc qui me chagrine dans ce que tu as dit Benoît : 'cela ne plaît pas à Christophe Marot et faut pas oublier qu'on va leur demander 300 000 € pour le Centre de loisirs. Et tu venais de parler d'état de droit ! Eh bien, l'état de droit a du plomb dans l'aile si on commence à réfléchir comme cela ! »

Monsieur Benoît BERNY : « il m'a dit qu'on est dans un état de droit et qu'on n'a pas de commentaires à faire. Après je me pose la question. »

Monsieur Stéphane GUINOT : « c'est une question qu'on n'a pas à se poser. Ce sont des choses différentes. Si on commence à se dire qu'il y a du pognon à prendre à côté et donc qu'on va prendre des décisions qui ne nous concernent pas, eh bien, on n'a rien à foutre autour de cette table. Franchement. »

Monsieur Benoît BERNY : « Ce n'est pas ce que j'ai dit non plus. Ce que je dis simplement, c'est que le recours est déposé. Que l'on dépose ou pas un autre recours, cela ne changera pas les éléments sur le fond. Le juge va regarder le fond et pas le nombre des personnes, des plaignants. »

Madame Cécile PONSOT : « Je salue le courage de Benoît. Des présidents qui reconnaissent avoir fait une erreur devant leur assemblée, je ne suis pas sûr qu'il y en ait beaucoup. C'est important, c'est aussi l'honnêteté d'une gouvernance. Je pense que sur un certain nombre de sujets, l'intérêt général fait qu'on est obligé d'élargir le périmètre de gestion et de dialogue. Je pense que pour l'eau, ce n'est pas le propriétaire de la rivière, parce que la rivière passe sur la commune, qui doit être le seul à décider. Effectivement, l'intérêt des syndicats, c'est de se dire quel est l'enjeu pour la population d'avoir accès à l'eau et aujourd'hui dans notre monde, la question de l'eau est cruciale. On fait le choix de faire des villes qui ont besoin d'eau. Effectivement, on peut se demander quelle est la stratégie de Dijon sur la ressource d'eau. Est-ce que Dijon ne va pas gérer et influencer le projet ? Je dis simplement, que la gestion des rivières, la gestion des ressources en eau, se fasse avec l'ensemble des habitants concernés par un bassin, me semble effectivement dans la loi et dans le fait d'avoir inciter au regroupement des syndicats. Après, j'entends qu'il y a un choix qui a été fait par la communauté de communes, un choix qui dit qu'elle n'est pas favorable à ce regroupement. Qu'un certain nombre de personnes disent que ce n'est pas normal que le Président se soit engagé alors qu'on n'était pas favorable à cette décision, je n'ai rien à dire là-dessus et cela fait le débat de ce soir. En ce qui me concerne, je dissocie la démarche du fond. La question du regroupement pour gérer la ressource en eau, me semble-t-il, est un vrai débat qu'il faudrait que l'on ait. Par contre, pour ce qui est du débat de ce soir, je pense qu'il faut qu'on fasse attention sur la manière dont on va poser les choses. Je peux rejoindre ce qu'a dit Stéphane GUINOT. Je ne crois pas que c'était ce que voulait dire Benoît. Ce n'est pas parce que l'on n'est pas d'accord avec une autre communauté de communes ou le préfet que l'on va s'empêcher de le dire car on est des élus de la République. On est là pour prendre des responsabilités et dire ce qu'on a à dire au nom de la population qu'on représente. Mais à un moment donné, je pense qu'il faut qu'on fasse attention : Cela me gêne de voter en soutien à un recours dont je n'ai pas le contenu, c'est un peu voté « un chèque en blanc ».

Monsieur Stéphane GUINOT : « nous apprenons aussi que Jean-Paul a proposé justement que le Président d'une communauté de communes vienne nous exprimer le contenu du recours. »

Madame Cécile PONSOT : « Pourquoi ne l'a-t-il pas donné à Jean-Paul pour qu'il nous l'expose ce soir ? ».

Monsieur Stéphane GUINOT : « peut-être pour des raisons de confidentialité ; Là on aurait pu comprendre à la fois le huis clos et la demande en même temps. Il y a des enjeux. J'ai l'impression de ne pas tous les maîtriser et les comprendre. »



Monsieur Benoît BERNY : on espérait avoir le recours. Le texte.

Monsieur Gérard LEGUAY : « On est tous d'accord sur le fait qu'il y a une décision prise à un moment donné et qu'il faut la respecter. Aujourd'hui, c'est de savoir comment on va soutenir sans soutenir le recours. Je vais dans le sens de Benoît sur le fait qu'administrativement on n'est pas armé et je me vois mal payer un avocat dans la situation financière actuelle de la communauté de communes. La seule chose que l'on peut essayer d'obtenir, je ne sais pas si le recours y parviendra, c'est qu'il y ait une nouvelle CDCI, que l'on se réunisse dans les meilleures conditions, que celle qui s'est faite : Elle s'est faite en pleine pandémie, assez rapidement, en Visio dans les salles, on ne s'entendait pas et on ne se voyait pas. Tout le monde n'a pas pu prendre la parole. Donc, on peut toujours essayer d'émettre un vœux, de voter sur un vœux pour demander à ce qu'il y ait une nouvelle réunion de la CDCI sur le projet et qui sera appuyé par le recours fait par les autres communautés de communes.

On ne connaît rien du contenu du recours. La seule façon de faire c'est de repasser par une CDCI. Je ne vois pas comment le préfet, qu'il y ait un recours ou pas changerait d'avis. Faut pas rêver non plus. Quand on a pris la décision, si vous vous le rappelez bien, on a surtout parler de la ressource en eau et d'être vigilant sur le captage de notre ressource en eau par le Grand Dijon. L'objectif est là. Je peux vous dire que j'étais dans la salle avec les 2 dijonnais qui ont voté. Le vote s'est déroulé, l'annonce a été faite et dès qu'ils ont compris que le syndicat allait se faire, ils se sont levés en souriant ; en disant voilà une bonne chose de faite. Ils se sont tapés dans le coude et sont partis. Cela veut dire que pour eux, c'est d'une autre importance que de faire des travaux dans les rivières.

Aujourd'hui, Dijon va avoir besoin d'eau pour se développer. On est protégé pour l'instant par le SCOT qu'on a mis en place au niveau du pays, mais pendant pour combien de temps. Aujourd'hui ils élargissent le syndicat, demain ils peuvent très bien trouver un moyen de fusionner les SCOT autour de Dijon pour mettre la main sur la ressource en eau. »

Monsieur Benoît BERNY : « On avait justement aussi créer un SCOT au niveau du pays pour éviter justement d'être dans le SCOT dijonnais. »

Monsieur Gérard LEGUAY : « Quand on parlait de la naïveté par rapport à Dijon, j'ai une certaine expérience, je peux vous dire qu'aujourd'hui il ne faut rien en attendre. On n'obtiendra jamais rien de Dijon, pas plus les communes que la communauté de communes.

Dominique DUCHAMP : « Sommairement, on est tous d'accord pour être contre sauf sur le moyen ; Est-ce que l'on fait un vœu ou adhère-t-on à un recours ? »

Monsieur Gérard LEGUAY : « On adhère à un recours qu'on ne connaît pas. Moi, on ne me fera pas voter pour un recours dont je ne connais pas le contenu. »

Monsieur Stéphane GUINOT : « Il y a quand même eu une proposition d'inviter un président pour nous expliquer ce recours. »

Monsieur Gérard LEGUAY : « On est encore à la CCTIV, On est assez grand pour récupérer le document et l'analyser nous-même. »

Monsieur Stéphane GUINOT : « Alors que Jean-Paul a proposé que quelqu'un vienne pour nous l'expliquer, le président de la communauté de communes a refusé. Là, je veux dire qu'on est dans l'ubuesque. »

Monsieur Gérard LEGUAY ; « Jean-Paul a fait une demande de réunion et on est là autour de la table. Le texte du recours, ce n'était pas à nous d'aller le chercher et de nous le faire expliquer par quelqu'un d'autre. On aurait dû avoir le document et avoir au moins une journée pour examiner le contenu. On est assez grand pour se dépatouiller tout seul. »

Monsieur Stéphane GUINOT : « je me demande ce que je fais là. »

Monsieur Gérard LEGUAY : « oui, moi aussi et on est venu quand même. »

Monsieur Stéphane GUINOT : « je ne sais même pas ce que je vais voter, Je suis bien emmerdé. »



Monsieur Gérard LEGUAY : « j'ai fait une proposition ».

Monsieur Stéphane GUINOT : « Un vœu, une motion, un truc, autant rien faire. »

Monsieur Benoît BERNY ; « la motion est une prise de position officiel de la communauté de communes. »

Monsieur Stéphane GUINOT : « Prise de position officielle et on a dit tout à l'heure qu'elle était symbolique. »

Monsieur Gérard LEGUAY : « un seul moyen ; la réunion d'une nouvelle commission, sinon recours ou pas... Nous de toute façon on ne votera pas pour le recours. »

Monsieur Benoît BERNY : « Compte tenu des délais et des circonstances, je suis plutôt favorable à une motion. Pour le contenu, j'ai noté deux points : les conditions sous lesquelles s'est déroulé le vote de la CDCI, et revoir la représentativité des communes basée uniquement sur le nombre d'habitants ; c'est de maintenir la répartition ancienne y compris dans le financement. Je préfère qu'on se le dise. Aujourd'hui avec la répartition à la population, la contribution de la métropole augmente de 100 000 €, ce qui veut dire que la contribution de nos communautés de communes augmente de 100 000€ divisés bien sûr au nombre d'habitants. Nous, On est à 1%.

Je vous propose 1 texte et on délibère ensuite ? »

Madame Marie-Pierre COUR : « on ne va pas faire un texte de motion si après les personnes ne le veulent pas. On décide d'abord si on fait un recours ou pas. »

Monsieur Dominique DUCHAMP : « La motion, on ne la connaît pas. Pour moi, c'est le même topo que ce qu'il a été dit tout à l'heure. Je ne vois pas pourquoi on voterait une motion qu'on ne connaît pas. Il y a une alternative recours ou motion. On ne va pas voter contre le recours alors qu'on ne connaît pas le mention. On a dit aussi qu'on ne votait pas le recours car on ne le connaît pas. »

Monsieur Benoît BERNY : « Je n'ai pas fait de texte de la motion. J'ai noté 2 points de ce qu'il s'est dit, à savoir, le premier point important sur la représentativité qui nécessite de prendre en compte la population mais également la superficie des bassins et les linéaires, et le deuxième point, qui déplore ou dénonce les conditions dans lesquelles le vote de la CDCI s'est déroulé et qui demande un nouveau passage en CDCI. Après si vous souhaitez que l'on vote pour savoir si on fait un recours et plus précisément si on s'associe à un recours ou pas sur un texte qu'on n'a pas.... La motion peut-être une motion de soutien à ce recours. C'est une façon de s'associer au recours aussi. »

La motion ou le vœu, on va l'écrire ensemble. Je vous propose un tour de table, si vous voulez que l'on commence par voter pour ou contre le fait de s'associer à un recours. »

Monsieur Dominique DUCHAMP ; « C'est marrant de faire un recours sur une décision qu'on n'a pas prise qui été prise. Pour le coup, elle est curieuse celle-là. Les autres, qu'ils fassent un recours, ils ont été contre donc ils sont en adéquation avec leur choix. Là, on est en train de faire un recours sur une décision qui n'a pas été prise en communauté de communes mais qui a été prise en CDCI. Elle est cocasse ! En fait, on fait un recours contre nous-mêmes, contre notre décision ; C'est cocasse ! »

Monsieur Gérard LEGUAY : Il faut savoir qu'à la CDCI, cela s'est joué à une abstention, c'est tout. Si on ne passe pas par cette voie là c'est fini. »

Suite à un tour de table favorable à la motion, Monsieur Benoît BERNY propose un texte et précise que pour la motion il n'y avait pas de problème de délai. La motion est un délibération officielle qui appuiera le recours. Cette motion sera envoyée au préfet, au SMTVO, à l'avocat et aux communautés de communes ayant fait le recours.



Monsieur Benoît BERNY passe au vote de la motion :

Exposé des motifs

A la demande d'un membre du conseil communautaire, le président a décidé de réunir l'assemblée délibérante en urgence afin de soumettre la décision de s'associer aux autres EPCI ayant engagé un recours administratif contre l'arrêté préfectoral décidant de la création du syndicat mixte Tille Vouges Ouches (SMTVO) en date du 28 décembre 2020.

Considérant les délais de recours restreints dont le terme est fixé au 1er mars 2021.

Considérant que l'assemblée délibérante ne peut délibérer valablement sur un recours dont elle n'a pas entièrement connaissance.

La communauté de communes Tille et Venelle formule le vœu suivant :

- Le conseil communautaire regrette les conditions déplorable dans lesquelles s'est déroulée la CDCI qui a approuvé les statuts du SMTVO et ne se satisfait pas de la représentativité du conseil syndical.
- Il demande au préfet d'inscrire à nouveau l'approbation de ces statuts à l'ordre du jour d'une nouvelle CDCI et souhaite que la représentativité puisse prendre en compte, outre la population, un critère de superficie et un critère de linéaire de rivière.
- Ainsi, ce vœu s'associe à la démarche entreprise en justice par les communautés de communes Forêts Seine et Suzon, du Mirebellois et Fontenois, la COVATI, Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges, Auxonne- Pontailler Val de Saône, et le Syndicat du Bassin Versant de la Vouge.

Après en avoir délibéré, Le conseil communautaire,

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Stéphane WALLE)

- Approuve la motion.
- Autorise le président à signer toutes les pièces administratives correspondantes.

QUESTION DIVERSE : LES VACCINS COVID

Monsieur Benoît BERNY : « On a peu de vaccins et les plateformes départementales, que ce soit par téléphone ou Doctolib, ne permettent pas de réserver les vaccins aux habitants de notre territoire. Il y a eu la réunion de la CPTS, les professionnels de santé ont proposé un autre mode de travail ; que chaque médecin, qui connaît ses patients de plus de 75 ans les plus fragiles, propose une liste d'une douzaine de patients à contacter en priorité. On avait envisagé que ce soit les communautés de communes qui contactent ces personnes pour leur faire prendre les 2 RDV. C'était compliqué. Elise BOURGUEIL du Pays Seine- et-Tilles en charge de la santé a trouvé un secrétariat médical qui puisse le



faire pour le territoire. On avait un problème de confidentialité au-delà des problèmes de logistiques.

On a 216 doses ; les personnes désignées par les médecins vont donc être contacter pour prendre les 2 RDV. Tant qu'on n'aura pas d'autres vaccins, les plages de RDV ne seront pas ouvertes sur les plateformes départementales et Doctolib,

Pour l'instant, le centre de vaccination reste uniquement à Is-sur-Tille. Les professionnels de santé me disent qu'on ne va pas imaginer d'ouvrir des centres éphémères au 4 coins du territoire au vu du peu de doses qu'on a.

Ce qu'on attend, et c'était l'objet du courrier que Catherine LOUIS a envoyé au directeur de l'ARS et au préfet, leur demandant que l'on ait des réunions car on n'a ni son ni image de la part des services de l'état. Cela commence à être très compliqué. Les professionnels de santé ont fait aussi un courrier beaucoup plus direct pour expliquer toutes les difficultés qu'ils rencontrent.

La principale préoccupation, il faut qu'on puisse mobiliser ces professionnels de santé jusqu'à l'été et à ce rythme ils ne vont pas tenir.

Ce mode de fonctionnement nous assure le fait qu'aucun habitant de l'extérieur du territoire, par exemple de la Métropole, ne vienne se faire vacciner chez nous. Nos habitants peuvent toujours contacter les services départementaux pour aller se faire vacciner sur le territoire de la Métropole ou ailleurs.

La commission santé se réunit dans 3 semaines pour envisager des scénarios ; au lieu d'ouvrir 5 jours à Is-sur-Tille, peut-être que l'on ouvrira une journée à Selongey, 1 journée à Grancey etc... Mais tant qu'on n'a pas un nombre de doses plus important, ce n'est pas possible.

Par ailleurs, des médecins ont dit être prêts à vacciner dans leur cabinet. Ce n'est pas les bonnes volontés qui manquent mais les doses de vaccin.

Ainsi, Les médecins ont pré-alerté les patients et donc maintenant, c'est le secrétariat médical qui va appeler pour prendre les 2 RD par téléphone.

Madame Cecile PONSOT informe que pour l'instant on n'est pas sûr d'avoir les 216 doses de vaccin et que l'on communiquera quand on les aura.

Monsieur Benoît BERNY précise que ce sont les plus de 75 ans vulnérables qui sont concernées par la vaccination.

La séance est levée à 20h30.

